

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

**PROGRAMME D'INDEMNISATION CONCERNANT LES ÉMISSIONS DES
VOLKSWAGEN/AUDI/PORSCHE DIESEL 3.0 L AU CANADA**

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION – VÉHICULE DE GÉNÉRATION 1

IMPORTANT : LE PRÉSENT FORMULAIRE CONCERNE UNIQUEMENT LES VÉHICULES 3.0 L DE GÉNÉRATION 1 SUIVANTS : VOLKSWAGEN TOUAREG (2009-2012) ET AUDI Q7 (2009-2012).

Si votre réclamation porte sur plus d'un véhicule potentiellement admissible, vous devez soumettre un formulaire de réclamation distinct pour chaque véhicule.

Pour soumettre votre réclamation dans le cadre du Programme d'indemnisation concernant les émissions des Volkswagen/Audi/Porsche diesel 3.0 L au Canada, vous pouvez :

1) transmettre une réclamation en ligne au plus tard le 31 mai 2019 sur le site Web www.ReglementVW.ca. Le traitement de votre réclamation sera plus rapide si vous la transmettez en ligne.

-ou-

2) transmettre le présent formulaire de réclamation papier et l'envoyer accompagné des documents requis au plus tard le 31 mai 2019, par la poste (Postes Canada) ou par service de messagerie, à l'adresse suivante :

Par la poste (Postes Canada)
Administration de l'action collective
Volkswagen/Audi/Porsche
C.P. 7071, 31, rue Adelaide Est
Toronto (Ontario) M5C 3H2

Par messagerie
Administration de l'action collective
Volkswagen/Audi/Porsche
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous transmettez votre réclamation par la poste (Postes Canada) ou par messagerie, la date timbrée sur l'enveloppe ne doit pas être postérieure au 31 mai 2019.

**IMPORTANT : AVANT DE REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE, LISEZ-LE
ATTENTIVEMENT AU COMPLET, AINSI QUE LA FAQ DU RÈGLEMENT. CES
DOCUMENTS CONTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS CONCERNANT
VOTRE ADMISSIBILITÉ AUX INDEMNITÉS PRÉVUES AU RÈGLEMENT ET D'AUTRES
RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS.**

Si vous n'avez pas d'exemplaire de la FAQ ou de tout autre document concernant le Règlement, vous pouvez les télécharger sans frais à partir du site Web www.ReglementVW.ca ou vous pouvez en demander des copies papier en téléphonant au 1 888 670-4773.

Nous communiquerons avec vous, par la poste (Postes Canada) ou par courriel (si une adresse

Si vous avez des questions sur la façon de remplir le présent formulaire, veuillez visiter le site www.ReglementVW.ca ou nous appeler sans frais au 1 888 670-4773.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

de courriel est fournie) dans les 10 jours suivant la réception de votre formulaire de réclamation et des documents demandés, pour vous aviser que votre formulaire est complet ou pour vous demander des renseignements additionnels, le cas échéant. Vous ne serez pas considéré comme un « Réclamant » officiel tant que votre admissibilité ne sera pas confirmée. S'il y a plus d'un propriétaire ou locataire pour un véhicule potentiellement admissible, les renseignements et documents requis doivent être soumis pour chaque propriétaire ou locataire.

Si vous souhaitez soumettre une réclamation en ligne, veuillez visiter le site Web www.ReglementVW.ca.

INSTRUCTIONS

***** Pour obtenir de l'aide pour remplir le présent formulaire, veuillez visiter le site www.ReglementVW.ca ou nous appeler au numéro sans frais 1 888 670-4773. *****

- 1) Si vous avez soumis une réclamation pour ce véhicule au moyen du Portail des réclamations sur le site www.ReglementVW.ca, vous n'avez pas à remplir le présent formulaire.
- 2) Il est préférable de soumettre votre réclamation en ligne, la transmission en ligne étant plus rapide que le service postal, ce qui permet de traiter plus rapidement votre réclamation. Si vous préférez soumettre votre réclamation en ligne, veuillez visiter le Portail des réclamations en ligne sur le site www.ReglementVW.ca.
- 3) Il n'est pas nécessaire de remplir chaque page du présent formulaire. Vous n'avez qu'à remplir les parties applicables, selon les indications données à la page 3.
- 4) Veuillez soumettre chaque page du présent formulaire (même les pages vierges). La transmission de toutes les pages permettra un traitement plus rapide de votre réclamation.
- 5) Vous devez soumettre tous les documents requis, selon les conditions d'admissibilité applicables. Nous communiquerons avec vous si votre réclamation ou vos documents sont incomplets.
- 6) Vous devez signer à l'endroit indiqué à l'Étape 10 pour que votre réclamation soit traitée.

Pour déterminer les parties du formulaire que vous devez remplir, voyez ci-dessous.

Si vous avez des questions sur la façon de remplir le présent formulaire, veuillez visiter le site www.ReglementVW.ca ou nous appeler sans frais au 1 888 670-4773.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

• **Propriétaire actuel.**

- Si vous êtes le propriétaire actuel du véhicule et l'avez acheté le 2 novembre 2015 ou avant cette date, remplissez les **Étapes 1, 2, 3 et 10.**
- Si vous êtes le propriétaire actuel du véhicule et l'avez acheté après le 2 novembre 2015 et que vous n'étiez pas locataire du véhicule le 2 novembre 2015, remplissez les **Étapes 1, 2, 4 et 10.**

• **Locataire actuel.**

- Si vous louez actuellement le véhicule auprès de *Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)*, remplissez les **Étapes 1, 2, 5 et 10.**

• **Ancien locataire (ayant acheté le véhicule auparavant loué).**

- Si vous louiez auparavant le véhicule auprès de *Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)* et que vous l'avez acheté après le 2 novembre 2015 et en êtes toujours le propriétaire, remplissez les **Étapes 1, 2, 6 et 10.**
- Si vous louiez auparavant le véhicule auprès de *Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)* et que vous l'avez acheté après le 2 novembre 2015, mais l'avez vendu par la suite, remplissez les **Étapes 1, 2, 7 et 10.**

• **Ancien locataire (ayant remis le véhicule auparavant loué).**

- Si vous louiez auparavant le véhicule auprès de *Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)* le 2 novembre 2015, mais l'avez depuis remis, remplissez les **Étapes 1, 2, 7 et 10.**

• **Vendeur.**

- Si vous étiez propriétaire du véhicule le 2 novembre 2015, mais l'avez vendu, ou en avez transféré autrement la propriété avant le 17 janvier 2018, remplissez les **Étapes 1, 2, 8 et 10.**

• **Véhicule perte totale.**

- Si le véhicule dont vous étiez propriétaire le 2 novembre 2015 a été déclaré perte totale ou évalué comme une perte totale et que vous avez, par conséquent, transféré sa propriété à une compagnie d'assurance le 17 janvier 2018 ou après cette date, remplissez les **Étapes 1, 2, 9 et 10.**

Si vous croyez être admissible aux indemnités prévues au Règlement, mais ne correspondez à aucune des catégories ci-dessus, ou si vous avez des questions sur les parties du formulaire que vous devez remplir, veuillez consulter le site www.ReglementVW.ca ou téléphoner au 1 888 670-4773.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Le NIV, qui comporte 17 caractères, est indiqué sur le certificat d'immatriculation provincial du véhicule, sur la preuve d'assurance du véhicule ou sur le véhicule lui-même, soit sur le tableau de bord du côté conducteur au bas du pare-brise, soit sur le montant de la porte du côté conducteur. Un NIV n'inclura jamais la lettre « i » ni la lettre « o », mais il peut inclure le chiffre « 1 » ou le chiffre « 0 ». Pour déterminer l'admissibilité de votre véhicule et si vous pouvez participer au Programme d'indemnisation, consultez le site www.ReglementVW.ca.

NIV (Veuillez inscrire les 17 caractères composant le NIV du véhicule admissible) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Renseignements additionnels sur le véhicule

Si vous êtes le propriétaire ou le locataire actuel du véhicule, veuillez fournir les renseignements ci-dessous. Si vous n'êtes pas le propriétaire actuel ou si vous n'êtes plus le locataire du véhicule, veuillez passer à l'Étape 2.

Kilométrage actuel du véhicule	(kilomètres)	En date du :
L'odomètre a-t-il déjà été endommagé, modifié ou remplacé? (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Votre véhicule était-il désigné comme « Démantelé », « Ferraille », « Récupération » ou « Mécanique défectueuse » en date du 2 novembre 2015? (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Votre véhicule a-t-il été acquis d'un parc à ferrailles ou d'un parc à récupération le 2 novembre 2015 ou après cette date? (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Est-il possible de conduire votre véhicule au moyen de la seule puissance de son propre moteur diesel 3.0 L? (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 2 : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Renseignements personnels

Veillez fournir les renseignements ci-dessous sur le ou les propriétaires actuels, le ou les locataires actuels, le ou les anciens propriétaires ou le ou les anciens locataires du véhicule potentiellement admissible. Si le véhicule potentiellement admissible a plusieurs propriétaires ou locataires, veuillez fournir les renseignements ci-dessous pour chaque propriétaire ou locataire supplémentaire et, au besoin, sur une feuille à part. Veuillez indiquer le nom complet de chaque personne.

Le véhicule est immatriculé au nom de (cochez une seule case) :

une ou des personnes qui en sont propriétaires ou locataires une entreprise

Nom(s) de l'entreprise (le cas échéant) :

Prénom		Second prénom		Nom de famille	
--------	--	---------------	--	----------------	--

Téléphone (obligatoire)

Adresse de courriel

Souhaitez-vous recevoir à cette adresse de courriel des mises à jour concernant l'état de votre réclamation et/ou des notifications des mesures que vous devez prendre pour poursuivre la présente réclamation? (Si vous choisissez « Oui », vous recevrez ces avis par courriel. Si vous choisissez « Non », vous les recevrez par la poste.)

(cochez une seule case) OUI NON

Propriétaire ou locataire supplémentaire (le cas échéant)

Prénom		Second prénom		Nom de famille	
--------	--	---------------	--	----------------	--

Téléphone

Adresse d'immatriculation du véhicule

Veillez indiquer l'adresse mentionnée sur l'immatriculation du véhicule potentiellement admissible. Si votre adresse est différente de l'adresse d'immatriculation du véhicule ou si vous n'êtes plus propriétaire ou locataire du véhicule, veuillez indiquer votre adresse postale sous « Adresse postale » ci-dessous.

Rue

Ville		Province/ Territoire/État		Code postal	
-------	--	------------------------------	--	-------------	--

Pays (cochez une seule case) CANADA ÉTATS-UNIS (Autre) _____

Adresse postale

Remplissez cette section uniquement si votre adresse postale est différente de l'adresse d'immatriculation du véhicule indiquée ci-dessus, ou si vous n'êtes plus propriétaire ou locataire du véhicule.

Rue

Ville		Province/ Territoire/État		Code postal	
-------	--	------------------------------	--	-------------	--

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Pays

(cochez une seule case)

CANADA

ÉTATS-UNIS

(Autre) _____

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Renseignements additionnels

Veillez répondre aux questions suivantes et signer ci-après. Chaque propriétaire ou locataire indiqué précédemment doit remplir et signer la section suivante.

Y a-t-il des amendes ou des sûretés, autre qu'une sûreté associée au financement de l'achat du véhicule, grevant le véhicule visé par la présente réclamation? (Si vous n'êtes pas le propriétaire actuel, vous n'avez pas à répondre à cette question.)

OUI NON

Si vous avez répondu « Oui », nous vous suggérons de régler les amendes ou de faire radier toute sûreté (autre que celles associées au financement de l'achat du véhicule) avant de soumettre votre formulaire de réclamation afin d'éviter des délais dans le traitement de votre réclamation.

Le ou les propriétaires indiqués précédemment à l'Étape 2 sont-ils différents de la ou des personnes indiquées sur l'immatriculation du véhicule? (Si vous êtes locataire, vous n'avez pas à répondre à cette question.)

OUI NON

Êtes-vous, ou toute autre personne indiquée sur le présent formulaire, un dirigeant, un administrateur ou un employé de Volkswagen, d'Audi ou de Porsche; un participant au Programme de location interne de Volkswagen ou d'Audi ou au Programme de location Associé Porsche; une société membre du même groupe que Volkswagen, Audi ou Porsche; un dirigeant, un administrateur ou un employé d'une société membre du même groupe que Volkswagen, Audi ou Porsche; un concessionnaire Volkswagen, Audi ou Porsche autorisé; ou un dirigeant ou un administrateur d'un concessionnaire Volkswagen, Audi ou Porsche autorisé?

OUI NON

Êtes-vous, ou toute autre personne indiquée sur le présent formulaire, un juge gestionnaire ou un Avocat des groupes?

OUI NON

Êtes-vous, ou toute autre personne indiquée sur le présent formulaire, membre du personnel militaire actuellement en service à l'étranger ou membre du personnel gouvernemental actuellement affecté à l'étranger?

OUI NON

Si oui, votre véhicule est-il à l'étranger? OUI NON

Si vous avez répondu « Oui » à ces deux questions, il est possible que vous deviez présenter des documents additionnels.

Soumettez-vous une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée?

OUI NON

Si vous répondez « Oui » à cette question, veuillez fournir le ou les documents attestant que vous êtes autorisé à le faire (c'est-à-dire une copie du testament ou de la procuration/du mandat).

En cochant cette case et en signant le présent formulaire, j'atteste que, à ma connaissance, les réponses données ci-dessus sont véridiques et exactes.

Signature :

Date :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Signature du propriétaire ou locataire supplémentaire :

Date :

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Nom du propriétaire ou locataire supplémentaire
(en caractères d'imprimerie) :

ÉTAPE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE ACTUEL

Renseignements sur la propriété

Si vous êtes le propriétaire actuel du véhicule mentionné à l'Étape 1 et l'avez acheté le 2 novembre 2015, ou avant cette date, veuillez fournir les renseignements ci-dessous. Sinon, passez à l'Étape 4.

Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre situation en tant que propriétaire du véhicule? (cochez une seule case)

- Je suis actuellement propriétaire de ce véhicule. Il n'y a aucun prêt associé à ce véhicule.
- Je suis actuellement propriétaire de ce véhicule. Il y a un prêt associé à ce véhicule pour lequel je verse des paiements.

Veuillez indiquer la date à laquelle vous avez acheté le véhicule. Des documents seront requis (par exemple, l'acte de vente).

JOUR : MOIS : ANNÉE :

Avez-vous acheté le véhicule à l'expiration d'un bail conclu auprès de Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)? (cochez une seule case)

OUI NON

Renseignements concernant le financement du véhicule

Remplissez cette section uniquement si vous avez l'intention de demander un Rachat, un Rachat avec échange ou une Remise du véhicule inopérational et s'il y a actuellement un prêt à rembourser sur le véhicule. Veuillez également remplir l'autorisation de communication ci-dessous pour nous permettre de communiquer avec votre ou vos prêteurs. S'il y a plusieurs prêteurs, veuillez copier l'Autorisation de communication et signer chaque page supplémentaire pour chaque prêteur.

Prénom du ou des titulaire(s) du compte		Initiale(s) 2 ^e prénom(s)		Nom de famille du ou des titulaire(s) du compte	
---	--	---	--	---	--

Nom du prêteur :

Adresse du prêteur
Rue :

Ville

Province/Territoire

Code postal

Numéro de téléphone du prêteur :

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Renseignements concernant le financement du véhicule (suite)

Quel est le solde actuel du prêt? (Cette information sera vérifiée.) _____, ____ \$

Numéro de compte :

Autorisation de communication et directives

En cochant cette case et en signant le présent formulaire, j'autorise RicePoint à communiquer le Numéro d'identification du véhicule (NIV) au prêteur **et** j'autorise le prêteur à communiquer des renseignements pertinents sur mon bail, mon prêt ou ma sûreté, notamment, sur le contrat, les intérêts payés, l'historique des paiements et le remboursement, à RicePoint Administration Inc., à Groupe Volkswagen Canada, Inc., à Volkswagen Group of America et aux Avocats des groupes (collectivement, les « Parties recueillant l'information » ou « nous »). **Par les présentes, je donne à l'Administrateur des réclamations la directive de prélever de mes indemnités prévues au règlement les fonds nécessaires pour rembourser au prêteur, le cas échéant, le solde de mon prêt en date de mon rendez-vous final.**

Signature du ou des propriétaires actuels :

Date :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Signature du ou des propriétaires actuels :

Date :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Concessionnaire de votre choix

Pour que le Rachat, le Rachat avec échange ou la Remise du véhicule inopérational puisse être effectué, vous devez vous rendre chez un concessionnaire Volkswagen ou Audi autorisé. Veuillez indiquer ci-dessous le concessionnaire de votre choix. Ce choix n'est pas contraignant et vous pourrez le changer plus tard si vous le souhaitez.

Vous trouverez une liste des concessionnaires Volkswagen et Audi autorisés sur les sites www.vw.ca, www.audi.ca et pourrez aussi les obtenir en téléphonant au 1 888 670-4773.

Nom du
concessionnaire

Ville du
concessionnaire

Province/
territoire du
concessionnaire

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Options offertes

Si vous étiez propriétaire de votre véhicule le 2 novembre 2015, et que vous en êtes toujours propriétaire, veuillez choisir une des trois options suivantes en règlement de votre réclamation. Si votre véhicule est devenu inopérant, la Remise du véhicule inopérant décrite ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation. Votre décision n'est pas contraignante à cette étape. Vous pouvez modifier votre choix en tout temps, jusqu'à 20 jours avant la transaction finale, en composant le 1 888 670-4773.

Rachat

Le Rachat est l'option qui vous permet de retourner un véhicule chez un concessionnaire autorisé et de recevoir le paiement de rachat. Le paiement de rachat se compose de deux éléments : 1) la Valeur du véhicule qui se fonde sur la valeur en gros de votre véhicule établie par Canadian Black Book® Inc. en date du 2 novembre 2015, plus 2) un Paiement d'indemnisation.

Le montant du paiement reçu selon cette option dépendra du kilométrage du véhicule à la date du Rachat du véhicule et du solde des prêts visant le véhicule. Pour en savoir plus sur l'incidence du kilométrage du véhicule et du solde des prêts à rembourser sur le montant du paiement ou pour obtenir plus d'information sur l'option de Rachat, veuillez consulter la Question 24 de la FAQ, visiter www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

Je choisis l'option de Rachat. (Vous pourrez changer ce choix ultérieurement)

Rachat avec échange

Le Rachat avec échange est l'option qui vous permet de retourner un véhicule chez un concessionnaire autorisé, de l'échanger contre un véhicule neuf ou d'occasion de marque Volkswagen ou Audi ou un véhicule d'occasion d'une marque appartenant au Groupe Volkswagen et de recevoir un paiement en argent. Le Rachat avec échange se compose de trois éléments : 1) le prix d'achat du véhicule que vous achetez sera réduit du montant correspondant à la Juste valeur marchande de votre véhicule actuel qui se fonde sur la valeur en gros de votre véhicule établie par Canadian Black Book® Inc. à la date de l'échange, ce qui réduira la portion taxable du prix du véhicule que vous achetez; 2) vous recevrez un paiement en argent correspondant à la différence entre la Valeur du véhicule qui se fonde sur la valeur en gros de votre véhicule établie par Canadian Black Book® Inc. en date du 2 novembre 2015 et la Juste valeur marchande de celui-ci, et 3) vous recevrez un Paiement d'indemnisation.

Le montant reçu selon cette option dépendra du kilométrage du véhicule à la date du Rachat avec échange et du solde des prêts à rembourser sur le véhicule. Pour en savoir plus sur l'incidence du kilométrage du véhicule et du solde des prêts à rembourser sur le montant du paiement ou pour obtenir plus d'information sur l'option de Rachat avec échange, veuillez consulter la Question 25 de la FAQ, visiter www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

Je choisis l'option de Rachat avec échange. (Vous pourrez changer ce choix ultérieurement)

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Options offertes (suite)



Modification réduisant les émissions assortie d'une Garantie étendue du système antipollution (si elle est approuvée par les organismes de réglementation)

La Modification réduisant les émissions assortie d'une Garantie étendue du système antipollution est l'option qui vous permet de conserver votre véhicule et de faire effectuer sur votre véhicule une modification réduisant les émissions approuvée par les organismes de réglementation. Si vous choisissez cette option et qu'une modification est approuvée par les organismes de réglementation, 1) un concessionnaire autorisé effectuera gratuitement la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule, 2) vous recevrez une Garantie étendue du système antipollution de votre véhicule et 3) vous recevrez un Paiement d'indemnisation.

Pour savoir si une Modification réduisant les émissions est disponible pour votre véhicule, veuillez visiter le www.ReglementVW.ca. Si aucune modification n'est disponible pour votre véhicule à l'heure actuelle, nous vous informerons au moyen du Portail canadien des réclamations, par courriel et/ou par la poste (selon ce que vous aurez indiqué comme préférence) si une modification est approuvée. Une fois que vous aurez reçu cet avis, vous pourrez fixer un rendez-vous pour faire effectuer la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule.

Si vous choisissez cette option et qu'une modification n'est pas approuvée par les organismes de réglementation d'ici le 14 septembre 2018, d'autres options vous seront offertes.

Pour en savoir plus sur cette option, veuillez consulter la Question 22 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

**L'option de Modification réduisant les émissions, si elle est approuvée, m'intéresse.
(Vous pourrez changer ce choix ultérieurement)**



Remise du véhicule inopérational

Les Propriétaires actuels d'un véhicule qui est ou devient inopérational (et qui n'est pas réparé à leurs frais pour le rendre opérationnel) peuvent remettre leur véhicule à un concessionnaire autorisé. Un véhicule est inopérational s'il est impossible de le conduire au moyen de la seule puissance de son propre moteur diesel 3.0 litres ou, sauf dans le cas de problèmes mécaniques qui peuvent être réparés, s'il est impossible de le conduire sur la voie publique en toute sécurité et légalité. Si vous êtes admissible à cette option et que vous la choisissez, vous recevrez un Paiement d'indemnisation. Cette option ne comprend pas le montant de rachat établi selon la Valeur du véhicule.

Le montant reçu selon cette option dépendra du solde des prêts à rembourser sur le véhicule. Pour en savoir plus sur l'incidence du solde des prêts à rembourser sur le montant du paiement ou pour obtenir plus d'information sur cette option, veuillez consulter la Question 40 de la FAQ, visiter www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

Je choisis l'option de Remise du véhicule inopérational.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Documents requis – Rachat, Rachat avec échange, Modification réduisant les émissions et Remise du véhicule inopérationnel

Si vous avez choisi l'option de Rachat, de Rachat avec échange, de Modification réduisant les émissions ou de Remise du véhicule inopérationnel qui précède, vous devez soumettre une copie de chacun des documents suivants avec votre formulaire de réclamation.

- Une copie de la preuve d'achat (acte de vente) du véhicule mentionné à l'**Étape 1**. Le document doit indiquer clairement la date d'achat.
- Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement pour chaque Propriétaire actuel nommé à l'**Étape 2** (recto-verso). Si le Propriétaire actuel est un résident du Québec, la pièce d'identité avec photo doit être un permis de conduire valide.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement de la personne autorisée à effectuer le Rachat, le Rachat avec échange ou la Remise du véhicule inopérationnel au nom de la personne morale.
- Une copie de l'immatriculation en vigueur ou de l'immatriculation la plus récente du véhicule mentionné à l'**Étape 1** (recto-verso). Note : Si vous êtes un concessionnaire autre que Volkswagen ou Audi, vous pouvez fournir un acte de vente plutôt que l'immatriculation du véhicule.
- Si vous n'êtes pas le propriétaire actuel et que vous soumettez une réclamation au nom d'une autre personne, vous devrez présenter une procuration ou un mandat. Si vous n'avez pas de procuration ou de mandat, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 888 670-4773.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez soumettre un document de la personne morale indiquant votre pouvoir d'agir en son nom, comme une procuration ou un mandat de la société.
- Si vous avez coché la case Personnel militaire ou gouvernemental en service à l'étranger, veuillez nous envoyer la preuve de votre affectation à l'étranger. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
- Si vous avez coché la case indiquant que vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée, veuillez soumettre **les deux** documents suivants. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
 - le certificat de décès de la personne décédée;
 - le document indiquant votre pouvoir d'agir au nom de la personne décédée.

Passez à l'Étape 10 pour compléter et signer le présent formulaire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 4 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHETEUR

Renseignements sur la propriété

Si vous êtes actuellement propriétaire du véhicule mentionné à l'Étape 1 et l'avez acheté après le 2 novembre 2015, veuillez fournir les renseignements ci-dessous. Sinon, passez à l'Étape 5.

Étiez-vous propriétaire du véhicule le 2 novembre 2015? (cochez une seule case)

OUI NON

Indiquez la date à laquelle vous avez acheté le véhicule.

JOUR :

MOIS :

ANNÉE :

Options offertes

Si vous êtes actuellement propriétaire de votre véhicule et l'avez acheté après le 2 novembre 2015, l'indemnité ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation. Si votre véhicule est devenu inopérant, la Remise du véhicule inopérant décrite ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation. Votre décision n'est pas contraignante à cette étape. Vous pouvez modifier votre choix en tout temps, jusqu'à 20 jours avant la transaction finale, en composant le 1 888 670-4773.



Modification réduisant les émissions assortie de la Garantie étendue du système antipollution

(si elle est approuvée par les organismes de réglementation)

La Modification réduisant les émissions assortie d'une Garantie étendue du système antipollution est l'option qui vous permet de conserver votre véhicule et de faire effectuer sur votre véhicule une modification réduisant les émissions approuvée par les organismes de réglementation. Si vous choisissez cette option et qu'une modification est approuvée par les organismes de réglementation, 1) un concessionnaire autorisé effectuera gratuitement la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule, 2) vous recevrez une Garantie étendue du système antipollution de votre véhicule et 3) vous recevrez un Paiement d'indemnisation.

Pour savoir si une Modification réduisant les émissions est disponible pour votre véhicule, veuillez visiter le www.ReglementVW.ca. Si aucune modification n'est disponible pour votre véhicule à l'heure actuelle, nous vous informerons au moyen du Portail canadien des réclamations, par courriel et/ou par la poste (selon ce que vous aurez indiqué comme préférence) si une modification est approuvée. Une fois que vous aurez reçu cet avis, vous pourrez fixer un rendez-vous pour faire effectuer la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule.

Si vous choisissez cette option et qu'une modification n'est pas approuvée par les organismes de réglementation d'ici le 14 septembre 2018, d'autres options vous seront offertes.

Pour en savoir plus sur cette option, veuillez consulter la Question 22 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

L'option de Modification réduisant les émissions, si elle est approuvée, m'intéresse. (Vous pourrez changer ce choix ultérieurement)

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Options offertes (suite)



Remise du véhicule inopérationalnel

Les Propriétaires actuels d'un véhicule qui est ou devient inopérationalnel (et qui n'est pas réparé à leurs frais pour le rendre opérationalnel) peuvent remettre leur véhicule à un concessionnaire autorisé. Un véhicule est inopérationalnel s'il est impossible de le conduire au moyen de la seule puissance de son propre moteur diesel 3.0 litres ou, sauf dans le cas de problèmes mécaniques qui peuvent être réparés, s'il est impossible de le conduire sur la voie publique en toute sécurité et légalité. Si vous êtes admissible à cette option et que vous la choisissez, vous recevrez un Paiement d'indemnisation. Cette option ne comprend pas le montant de rachat établi selon la Valeur du véhicule.

Si vous choisissez cette option et que vous avez un solde sur votre prêt-auto, veuillez remplir les sections Renseignements concernant le financement du véhicule et Concessionnaire de votre choix à l'Étape 3.

Le montant reçu selon cette option dépendra du solde des prêts à rembourser sur le véhicule. Pour en savoir plus sur l'incidence du solde des prêts à rembourser sur le montant du paiement ou pour obtenir plus d'information sur cette option, veuillez consulter la Question 40 de la FAQ, visiter www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

Je choisis l'option de Remise du véhicule inopérationalnel.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Documents requis – Modification réduisant les émissions et Remise du véhicule inopérational

Si vous avez choisi l'option de Modification réduisant les émissions ou de Remise du véhicule inopérational qui précède, vous devez soumettre une copie de chacun des documents suivants avec votre formulaire de réclamation.

- Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement pour chaque Propriétaire actuel nommé à l'**Étape 2** (recto-verso). Si le Propriétaire actuel est un résident du Québec, la pièce d'identité avec photo doit être un permis de conduire valide.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, une pièce d'identification avec photo valide délivrée par un gouvernement de la personne autorisée à effectuer la Remise du véhicule inopérational au nom de la personne morale.
- Une copie de l'immatriculation en vigueur ou de l'immatriculation la plus récente du véhicule mentionné à l'**Étape 1** (recto-verso). Note : Si vous êtes un concessionnaire autre que Volkswagen ou Audi, vous pouvez fournir un acte de vente plutôt que l'immatriculation du véhicule.
- Si vous n'êtes pas le propriétaire actuel et que vous soumettez une réclamation au nom d'une autre personne, vous devrez présenter une procuration ou un mandat. Si vous n'avez pas de procuration ou de mandat, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 888 670-4773.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez soumettre un document de la personne morale indiquant votre pouvoir d'agir en son nom, comme une procuration ou un mandat de la société.
- Si vous avez coché la case Personnel militaire ou gouvernemental en service à l'étranger, veuillez nous envoyer la preuve de votre affectation à l'étranger. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
- Si vous avez coché la case indiquant que vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée, veuillez soumettre les deux documents suivants. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
 - le certificat de décès de la personne décédée;
 - le document indiquant votre pouvoir d'agir au nom de la personne décédée.

Passez à l'Étape 10 pour compléter et signer le présent formulaire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 5 : RENSEIGNEMENTS SUR LE LOCATAIRE ACTUEL

Renseignements sur le locataire

Si vous louez actuellement le véhicule mentionné à l'Étape 1 auprès de Crédit VW Canada Inc., veuillez fournir les renseignements ci-dessous. Sinon, passez à l'Étape 6.

Votre bail est-il auprès de Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)? (cochez une seule case)

OUI NON (les véhicules loués auprès d'un locateur autre que Crédit VW Canada Inc. **ne sont pas** admissibles)

Veillez indiquer la date de début de votre bail. Des documents seront requis.

JOUR :

MOIS :

ANNÉE :

Concessionnaire de votre choix

Pour que la Résiliation anticipée du bail soit effectuée, vous devez vous rendre chez un concessionnaire Volkswagen ou Audi autorisé. Veuillez indiquer ci-dessous le concessionnaire de votre choix. Ce choix n'est pas contraignant et vous pourrez le changer plus tard si vous le souhaitez.

Vous trouverez une liste des concessionnaires Volkswagen et Audi autorisés sur les sites www.vw.ca, www.audi.ca et pourrez aussi les obtenir en téléphonant au 1 888 670-4773.

Nom du concessionnaire			
Ville du concessionnaire		Ville du concessionnaire	

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Options offertes

Si vous louez actuellement votre véhicule auprès de Crédit VW Canada Inc, veuillez choisir une des deux options suivantes en règlement de votre réclamation. Votre décision n'est pas contraignante à cette étape. Vous pouvez modifier votre choix en tout temps, jusqu'à 20 jours avant la transaction finale en composant le 1 888 670-4773.



Résiliation anticipée du bail

La Résiliation anticipée du bail est l'option qui vous permet de remettre un véhicule à un concessionnaire autorisé pour résilier le bail avant son échéance sans pénalité. Si vous avez droit à cette option et que vous la choisissez, vous recevrez un Paiement d'indemnisation.

Pour obtenir la Résiliation anticipée du bail, le Locataire actuel doit régler tout solde en souffrance, ainsi que tous les autres frais, pénalités ou coûts à payer selon les modalités du bail. Le kilométrage excédentaire sera calculé selon le nombre de kilomètres parcourus au-delà du nombre total de kilomètres prévu dans le bail. Votre bail indique également les frais rattachés à chaque kilomètre additionnel.

Pour en savoir plus sur cette option, veuillez consulter la Question 23 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le 1 888 670-4773.

Je choisis l'option de Résiliation anticipée du bail. (Vous pourrez changer ce choix ultérieurement)

En cochant cette case et en signant le présent formulaire, j'autorise RicePoint à communiquer le Numéro d'identification du véhicule (NIV) au prêteur **et** j'autorise le prêteur à communiquer des renseignements pertinents sur mon bail, mon prêt ou ma sûreté, notamment, sur le contrat, les intérêts payés, l'historique des paiements et le remboursement, à RicePoint Administration Inc., à Groupe Volkswagen Canada, Inc. à Volkswagen Group of America et aux Avocats des groupes (collectivement, les « Parties recueillant l'information » ou « nous »).

Signature(s) du ou des Locataires :

Date :

Nom(s) (en caractère d'imprimerie) :

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Options offertes (suite)



Modification réduisant les émissions assortie de la Garantie étendue du système antipollution (si elle est approuvée par les organismes de réglementation)

La Modification réduisant les émissions assortie d'une Garantie étendue du système antipollution est l'option qui vous permet de conserver votre véhicule et de faire effectuer sur votre véhicule une modification réduisant les émissions approuvée par les organismes de réglementation. Si vous choisissez cette option et qu'une modification est approuvée par les organismes de réglementation, 1) un concessionnaire autorisé effectuera gratuitement la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule, 2) vous recevrez une Garantie étendue du système antipollution de votre véhicule et 3) vous recevrez un Paiement d'indemnisation.

Pour savoir si une Modification réduisant les émissions est disponible pour votre véhicule, veuillez visiter le www.ReglementVW.ca. Si aucune modification n'est disponible pour votre véhicule à l'heure actuelle, nous vous informerons au moyen du Portail canadien des réclamations, par courriel et/ou par la poste (selon ce que vous aurez indiqué comme préférence) si une modification est approuvée. Une fois que vous aurez reçu cet avis, vous pourrez fixer un rendez-vous pour faire effectuer la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule.

Si vous choisissez cette option et qu'une modification n'est pas approuvée par les organismes de réglementation d'ici le 14 septembre 2018, d'autres options vous seront offertes.

Pour en savoir plus sur cette option, veuillez consulter la Question 22 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

**L'option de Modification réduisant les émissions, si elle est approuvée, m'intéresse.
(Vous pourrez changer ce choix ultérieurement)**

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Documents requis – Résiliation anticipée du bail et Modification réduisant les émissions

Si vous avez choisi l'option de Résiliation anticipée du bail ou de Modification réduisant les émissions qui précède, vous devez soumettre une copie de chacun des documents suivants avec votre formulaire de réclamation.

- Une copie du bail du véhicule mentionné à l'**Étape 1**. Les documents doivent indiquer clairement la date de début du bail.
- Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement pour chaque Locataire actuel nommé à l'**Étape 2** (recto-verso).
- Si le véhicule est loué à une personne morale, une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement de la personne autorisée à effectuer la Résiliation anticipée du bail au nom de la personne morale.
- Une copie l'immatriculation en vigueur ou de l'immatriculation la plus récente du véhicule mentionné à l'**Étape 1** (recto-verso).
- Si vous n'êtes pas le Locataire actuel et que vous soumettez une réclamation au nom d'une autre personne, vous devrez présenter une procuration ou un mandat. Si vous n'avez pas de procuration ou de mandat, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 888 670-4773.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez présenter un document de la personne morale indiquant votre pouvoir d'agir en son nom, comme une procuration ou un mandat de la société.
- Si vous avez coché la case Personnel militaire ou gouvernemental en service à l'étranger, veuillez nous envoyer la preuve de votre affectation à l'étranger. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
- Si vous avez coché la case indiquant que vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée, veuillez soumettre les deux documents suivants. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
 - le certificat de décès de la personne décédée;
 - le document indiquant votre pouvoir d'agir au nom de la personne décédée.

Passez à l'Étape 10 pour compléter et signer le présent formulaire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 6 : ANCIEN LOCATAIRE **(AYANT ACHETÉ LE VÉHICULE À LA FIN DU BAIL)**

Renseignements sur le Locataire

Si vous louiez auparavant le véhicule auprès de Crédit VW Canada Inc. et l'avez acheté à la fin du bail, veuillez remplir la section des renseignements ci-après. Sinon, passez à l'Étape 7.

Louiez-vous votre véhicule auprès de Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)? (cochez une seule case)

OUI NON (les véhicules loués auprès d'un locateur autre que Crédit VW Canada Inc. **ne sont pas** admissibles)

Veuillez indiquer la date de début de votre bail. Des documents seront requis.

JOUR :

MOIS :

ANNÉE :

Options offertes

Si vous aviez un bail en vigueur auprès de Crédit VW Canada Inc. le 2 novembre 2015 et l'avez acheté à la fin de votre bail, l'indemnité ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation. Si votre véhicule est devenu inopérant, la Remise du véhicule inopérant décrite ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation.



Modification réduisant les émissions assortie de la Garantie étendue du système antipollution **(si elle est approuvée par les organismes de réglementation)**

La Modification réduisant les émissions assortie d'une Garantie étendue du système antipollution est l'option qui vous permet de conserver votre véhicule et de faire effectuer sur votre véhicule une modification réduisant les émissions approuvée par les organismes de réglementation. Si vous choisissez cette option et qu'une modification est approuvée par les organismes de réglementation, 1) un concessionnaire autorisé effectuera gratuitement la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule, 2) vous recevrez une Garantie étendue du système antipollution de votre véhicule et 3) vous recevrez un Paiement d'indemnisation.

Pour savoir si une Modification réduisant les émissions est disponible pour votre véhicule, veuillez visiter le www.ReglementVW.ca. Si aucune modification n'est disponible pour votre véhicule à l'heure actuelle, nous vous informerons au moyen du Portail canadien des réclamations, par courriel et/ou par la poste (selon ce que vous aurez indiqué comme préférence) si une modification est approuvée. Une fois que vous aurez reçu cet avis, vous pourrez fixer un rendez-vous pour faire effectuer la Modification réduisant les émissions sur votre véhicule.

Si vous choisissez cette option et qu'une modification n'est pas approuvée par les organismes de réglementation d'ici le 14 septembre 2018, d'autres options vous seront offertes.

Pour en savoir plus sur cette option, veuillez consulter la Question 22 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

L'option de Modification réduisant les émissions, si elle est approuvée, m'intéresse. (Vous pourrez changer ce choix ultérieurement)

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Options offertes (suite)



Remise du véhicule inopérationalnel

Les Propriétaires actuels d'un véhicule qui est ou devient inopérationalnel (et qui n'est pas réparé à leurs frais pour le rendre opérationnel) peuvent remettre leur véhicule à un concessionnaire autorisé. Un véhicule est inopérationalnel s'il est impossible de le conduire au moyen de la seule puissance de son propre moteur diesel 3.0 litres ou, sauf dans le cas de problèmes mécaniques qui peuvent être réparés, s'il est impossible de le conduire sur la voie publique en toute sécurité et légalité. Si vous êtes admissible à cette option et que vous la choisissez, vous recevrez un Paiement d'indemnisation. Cette option ne comprend pas le montant de rachat établi selon la Valeur du véhicule.

Si vous choisissez cette option et que vous avez un solde sur votre prêt-auto, veuillez remplir les sections Renseignements concernant le financement du véhicule et Concessionnaire de votre choix à l'Étape 3.

Le montant reçu selon cette option dépendra du solde des prêts à rembourser sur le véhicule. Pour en savoir plus sur l'incidence du solde des prêts à rembourser sur le montant du paiement ou pour obtenir plus d'information sur cette option, veuillez consulter la Question 40 de la FAQ, visiter www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

Je choisis l'option Remise du véhicule inopérationalnel.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Documents requis – Modification réduisant les émissions et Remise du véhicule inopérationnel

Si vous avez choisi l'option de Modification réduisant les émissions ou de Remise du véhicule inopérationnel ci-dessus, vous devez soumettre une copie de chacun des types de documents suivants avec votre formulaire de réclamation.

- Une copie du bail du véhicule mentionné à l'**Étape 1**. Le document doit indiquer clairement la date de début du bail.
- Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement pour chaque Propriétaire actuel nommé à l'**Étape 2** (recto-verso). Si le Propriétaire actuel est un résident du Québec, la pièce d'identité avec photo doit être un permis de conduire valide.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez soumettre une pièce d'identification avec photo valide délivrée par un gouvernement de la personne autorisée à conclure la transaction de Remise du véhicule inopérationnel au nom de la personne morale.
- Une copie de l'immatriculation en vigueur ou de l'immatriculation la plus récente du véhicule mentionné à l'**Étape 1** (recto-verso).
- Si vous n'êtes pas le Propriétaire actuel et que vous soumettez une réclamation au nom d'une autre personne, vous devrez présenter une procuration ou un mandat. Si vous n'avez pas de procuration ou de mandat, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 888 670-4773.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez présenter un document de la personne morale indiquant votre pouvoir d'agir en son nom, comme une procuration ou un mandat de la société.
- Si vous avez coché la case Personnel militaire ou gouvernemental en service à l'étranger, veuillez nous envoyer la preuve de votre affectation à l'étranger. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
- Si vous avez coché la case indiquant que vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée, veuillez soumettre les deux documents suivants. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
 - le certificat de décès de la personne décédée;
 - le document indiquant votre pouvoir d'agir au nom de la personne décédée.

Passez à l'Étape 10 pour compléter et signer le présent formulaire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 7 : ANCIEN LOCATAIRE (N'AYANT PLUS POSSESSION DU VÉHICULE)

Renseignements sur le locataire

Si vous louiez auparavant le véhicule mentionné à l'Étape 1 auprès de Crédit VW Canada Inc. et l'avez remis à la fin de votre bail OU l'avez acheté après le 2 novembre 2015, mais que vous l'avez vendu par la suite, veuillez remplir la section des renseignements ci-dessous. Sinon, passez à l'Étape 8.

Louiez-vous votre véhicule auprès de Crédit VW Canada Inc. (également connue sous les noms Volkswagen Finance et Audi Finance)? (cochez une seule case)

OUI NON (les véhicules loués auprès d'un locateur autre que Crédit VW Canada Inc. **ne** sont **pas** admissibles)

Veuillez indiquer la date de début de votre bail. Des documents seront requis.

JOUR : MOIS : ANNÉE :

Veuillez indiquer la date de fin de votre bail ou, le cas échéant, la date à laquelle vous avez acheté le véhicule.

JOUR : MOIS : ANNÉE :

Veuillez indiquer la date à laquelle vous avez vendu le véhicule, le cas échéant. Des documents seront requis.

JOUR : MOIS : ANNÉE :

Une Modification réduisant les émissions a-t-elle été effectuée sur le véhicule avant de l'avoir vendu, le cas échéant? (cochez une seule case)

OUI NON

Option offerte

Si vous aviez un bail en vigueur auprès de Crédit VW Canada Inc. le 2 novembre 2015, mais que vous l'avez remis à la fin de votre bail OU que vous l'avez acheté après le 2 novembre 2015, mais que vous l'avez vendu par la suite, l'indemnité ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation.



Paiement en argent à un ancien locataire

Cette offre comprend un Paiement d'indemnisation.

Pour en savoir plus sur cette offre, veuillez consulter la Question 21 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le 1 888 670-4773.

Je choisis le Paiement à un ancien locataire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Documents requis – Paiement en argent à un ancien locataire

Si vous avez choisi le Paiement en argent à un ancien locataire ci-dessus, vous devez soumettre une copie de chacun des types de documents suivants avec votre formulaire de réclamation.

- Une copie du bail du véhicule mentionné à l'Étape 1. Le document doit indiquer clairement la date de début du bail.
- Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement pour le ou les ancien(s) Locataire(s) nommé(s) à l'**Étape 2** (recto-verso).
- Si le véhicule était loué à une personne morale, vous devrez soumettre une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement de la personne autorisée à conclure la transaction au nom de la personne morale.
- Si vous avez acheté le véhicule antérieurement loué après le 2 novembre 2015, mais que vous l'avez vendu par la suite, vous devrez soumettre **un seul** des documents suivants comme Preuve de vente :
 - Une copie de l'acte de vente qui identifie le ou les anciens Propriétaires indiqué(s) à l'**Étape 2** en tant que vendeur(s), la date de la vente et le NIV du véhicule;
 - Une copie de l'immatriculation du véhicule qui identifie le ou les anciens Propriétaires indiqué(s) à l'**Étape 2** à titre de cessionnaire(s), la date du transfert et le NIV du véhicule;
 - Une preuve d'avis adressé au ministère des Transports provincial indiquant que le véhicule a été vendu et que l'immatriculation a été annulée, affichant la date et le NIV du véhicule.
- Si vous avez acheté le véhicule antérieurement loué après le 2 novembre 2015, mais que vous l'avez vendu par la suite et que vous avez fait effectuer la Modification réduisant les émissions sur le véhicule mentionné à l'**Étape 1** avant de le vendre, un Bon de réparation du concessionnaire pour confirmer que la Modification réduisant les émissions a été effectuée.
- Si vous n'êtes pas l'ancien Locataire et que vous soumettez une réclamation au nom d'une autre personne, vous devrez présenter une procuration ou un mandat. Si vous n'avez pas de procuration ou de mandat, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 888 670-4773.
- Si le véhicule est immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez présenter un document de la personne morale indiquant votre pouvoir d'agir en son nom, comme une procuration ou un mandat de la société.
- Si vous avez coché la case indiquant que vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée, veuillez soumettre les deux documents suivants. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
 - le certificat de décès de la personne décédée;
 - le document indiquant votre pouvoir d'agir au nom de la personne décédée.

Passez à l'Étape 10 pour compléter et signer le présent formulaire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 8 : RENSEIGNEMENTS SUR LE VENDEUR

Renseignements sur le vendeur

Si vous étiez propriétaire du véhicule mentionné à l'Étape 1 le 2 novembre 2015, mais que vous l'avez vendu ou en avez transféré autrement la propriété avant le 17 janvier 2018, veuillez remplir la section des renseignements ci-dessous. Sinon, passez à l'Étape 9.

Étiez-vous propriétaire du véhicule le 2 novembre 2015? (cochez une seule case)

OUI NON

Avez-vous vendu ou transféré autrement la propriété du véhicule avant le 17 janvier 2018? (cochez une seule case)

OUI NON

Veuillez Indiquer la date à laquelle vous avez acheté le véhicule. Des documents seront requis.

JOUR : MOIS : ANNÉE :

Veuillez Indiquer la date à laquelle vous avez vendu le véhicule ou en avez transféré autrement la propriété. Des documents seront requis.

JOUR : MOIS : ANNÉE :

Option offerte

Si vous étiez propriétaire du véhicule le 2 novembre 2015 et que vous l'avez vendu ou en avez transféré autrement la propriété avant le 17 janvier 2018, l'indemnité ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation.



Paiement en argent au Vendeur admissible

Cette offre comprend un Paiement d'indemnisation.

Pour en savoir plus sur cette offre, veuillez consulter la Question 19 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le 1 888 670-4773.

Je choisis le Paiement en argent au Vendeur admissible.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Documents requis – Paiement en argent au Vendeur admissible

Si vous avez choisi le Paiement en argent au Vendeur admissible ci-dessus, vous devez soumettre une copie de chacun des types de documents suivants avec votre formulaire de réclamation.

- Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement pour le ou les ancien(s) Propriétaires(s) nommé(s) à l'**Étape 2** (recto-verso).
- Si le véhicule était loué à une personne morale, vous devrez soumettre une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement de la personne autorisée à conclure la transaction au nom de la personne morale.
- **Un seul** des documents suivants comme Preuve de vente entre le 2 novembre 2015 et le 17 janvier 2018 :
 - Une copie de l'acte de vente qui identifie le ou les anciens Propriétaires indiqué(s) à l'Étape 2 en tant que vendeur(s), la date de la vente et le NIV du véhicule;
 - Une copie de l'immatriculation du véhicule qui identifie le ou les anciens Propriétaires indiqué(s) à l'Étape 2 à titre de cessionnaire(s), la date du transfert et le NIV du véhicule;
 - Une preuve d'avis adressé au ministère des Transports provincial indiquant que le véhicule a été vendu et que l'immatriculation a été annulée, affichant la date et le NIV du véhicule.
- Une copie de la preuve d'achat (Acte de vente) du véhicule mentionné à l'**Étape 1**. La documentation doit clairement indiquer que le véhicule a été acheté le 2 novembre 2015 ou avant cette date.
- Si vous n'êtes pas l'ancien Propriétaire et que vous soumettez une réclamation au nom d'une autre personne, vous devrez présenter une procuration ou un mandat. Si vous n'avez pas de procuration ou de mandat, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 888 670-4773.
- Si le véhicule était immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez présenter un document de la personne morale indiquant votre pouvoir d'agir en son nom, comme une procuration ou un mandat de la société.
- Si vous avez coché la case indiquant que vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée, veuillez soumettre les deux documents suivants. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
 - le certificat de décès de la personne décédée;
 - le document indiquant votre pouvoir d'agir au nom de la personne décédée.

Passez à l'Étape 10 pour compléter et signer le présent formulaire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 9 : VÉHICULE PERTE TOTALE DONT LE TITRE DE PROPRIÉTÉ A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE LE 17 JANVIER 2018 OU APRÈS CETTE DATE

Renseignements sur la propriété

Si vous étiez propriétaire du véhicule mentionné à l'Étape 1 le 2 novembre 2015 et que vous en avez transféré le titre de propriété à une compagnie d'assurance le 17 janvier 2018 ou après cette date, parce qu'il a été déclaré perte totale ou évalué comme perte totale, veuillez remplir la section des renseignements ci-dessous.

Veuillez Indiquer la date à laquelle vous avez acheté le véhicule. Des documents seront requis.

JOUR :

MOIS :

ANNÉE :

Veuillez Indiquer la date à laquelle vous avez transféré le titre de propriété à une compagnie d'assurance. Des documents seront requis.

JOUR :

MOIS :

ANNÉE :

Veuillez entrer le nom de la compagnie d'assurance à laquelle le véhicule a été transféré.

Option offerte

Si vous étiez propriétaire du véhicule mentionné à l'Étape 1 le 2 novembre 2015 et que vous en avez transféré le titre de propriété à une compagnie d'assurance le 17 janvier 2018 ou après cette date, parce qu'il a été déclaré perte totale ou évalué comme perte totale, l'indemnité ci-après pourrait vous être offerte en règlement de votre réclamation.



Paiement d'indemnisation au propriétaire pour véhicule perte totale

Cette offre comprend un Paiement d'indemnisation.

Pour en savoir plus sur cette offre, veuillez consulter la Question 39 de la FAQ, visiter le www.ReglementVW.ca ou composer le numéro sans frais 1 888 670-4773.

Je choisis le Paiement pour véhicule perte totale.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

Documents requis – Véhicule perte totale

Si vous avez choisi l'offre pour Véhicule perte totale ci-dessus, vous devez soumettre une copie de chacun des types de documents suivants avec votre formulaire de réclamation.

- Une copie de la preuve d'achat (Acte de vente) du véhicule mentionné à l'**Étape 1**. Le document doit indiquer clairement la date d'achat.
- Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement pour le ou les ancien(s) Propriétaires(s) nommé(s) à l'**Étape 2** (recto-verso).
- Si le véhicule était immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez soumettre une pièce d'identité avec photo valide délivrée par un gouvernement de la personne autorisée à conclure la transaction au nom de la personne morale.
- **Un seul** des documents suivants comme preuve de transfert du véhicule mentionné à l'**Étape 1** à une compagnie d'assurance :
 - Une lettre ou déclaration de la compagnie d'assurance indiquant que le véhicule a été déclaré perte totale et transféré à la compagnie d'assurance et indiquant la date du transfert;
 - Une copie de l'immatriculation du véhicule indiquant le transfert du titre de propriété à votre compagnie d'assurance.
- Si vous n'êtes pas l'ancien Propriétaire et que vous soumettez une réclamation au nom d'une autre personne, vous devrez présenter une procuration ou un mandat. Si vous n'avez pas de procuration ou de mandat, veuillez communiquer avec l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 888 670-4773.
- Si le véhicule était immatriculé au nom d'une personne morale, vous devrez présenter un document de la personne morale indiquant votre pouvoir d'agir en son nom, comme une procuration ou un mandat de la société.
- Si vous avez coché la case Personnel militaire ou gouvernemental en service à l'étranger, veuillez nous envoyer la preuve de votre affectation à l'étranger. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
- Si vous avez coché la case indiquant que vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'une personne décédée, veuillez soumettre les deux documents suivants. Si vous n'avez pas coché cette case, il est inutile de soumettre ces documents.
 - le certificat de décès de la personne décédée;
 - le document indiquant votre pouvoir d'agir au nom de la personne décédée.

Passez à l'Étape 10 pour compléter et signer le présent formulaire.

Nom de famille : _____ Première lettre du prénom : _____

ÉTAPE 10 : SOUMISSION, CONSENTEMENT ET SIGNATURE

En signant ci-dessous, je permets à RicePoint Administration Inc. (« RicePoint »), à titre d'Administrateur des réclamations nommé par le Tribunal, de conserver et d'utiliser les renseignements fournis dans le présent formulaire pour exercer les fonctions nécessaires au traitement d'une preuve de réclamation liée au Programme d'indemnisation, notamment pour me contacter si elle a des questions, des mises à jour ou des renseignements, au moyen des renseignements fournis.*

J'autorise RicePoint à communiquer les renseignements fournis dans le présent formulaire à des tiers, notamment Volkswagen et les avocats nommés par le Tribunal en qualité d'Avocats principaux des groupes uniquement dans la mesure nécessaire et appropriée dans le cadre du Programme d'indemnisation ou pour leur permettre de s'acquitter d'autres obligations prévues par la loi. Cela pourrait comprendre la collecte, l'utilisation, la protection, la communication des renseignements et l'accès à ces renseignements lorsqu'il est raisonnablement nécessaire de le faire pour a) se conformer au processus judiciaire ou respecter une loi ou un règlement applicable; b) empêcher la fraude ou un préjudice imminent; c) assurer la protection des renseignements; d) traiter des questions techniques; e) traiter des données; f) stocker des données; et/ou g) fournir toute autre assistance visant à faciliter le traitement de ma réclamation.

Signature :	Date :
Nom en caractères d'imprimerie :	
Signature :	Date :
Nom en caractères d'imprimerie :	

* Pour plus de détails concernant l'utilisation et la communication des renseignements recueillis dans le cadre de l'administration du Programme d'indemnisation, veuillez visiter le www.ReglementVW.ca et cliquez sur le lien « Politique de confidentialité ».

Veuillez soumettre ce formulaire rempli ainsi que tout document requis d'ici le 31 mai 2019 par la poste (Postes Canada) ou par messagerie à l'adresse suivante :

Par la poste (Postes Canada) :
Administration de l'action collective
Volkswagen/Audi/Porsche
C.P. 7071, 31, rue Adelaide Est
Toronto (Ontario) M5C 3H2.

Par messagerie :
Administration de l'action collective
Volkswagen/Audi/Porsche
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous avez des questions sur la façon de remplir le présent formulaire, veuillez visiter le site www.ReglementVW.ca ou nous appeler sans frais au 1 888 670-4773.